



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR



Scolarité - 3^{ème} cycle de médecine
19 rue A. Paré - 25030 BESANCON cedex
scolarite-medecine-cycle3@unlp.fr

Réf. : Arrêté du 12 avril 2017 – Chapitre V – section 5 - sous-section 1 –
Articles 46 à 52

Version.UFR.juin26

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

Textes réglementaires

- Code de l'éducation - articles L-632-1 à L-632-12
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Article 47.

« Les étudiants peuvent demander à réaliser **deux stages** dans une région différente de celle dont relève leur subdivision d'affectation, **au cours de la phase d'approfondissement**. (...) »

Lorsque la suspension ou le retrait d'un agrément est de nature à perturber le déroulement des études, les étudiants concernés peuvent demander à réaliser un stage dans une région différente de celle dont relève leur subdivision d'affectation pour le semestre concerné, en sus de ceux prévus aux précédents alinéas. Dans ce cas, les étudiants peuvent accomplir ce stage dès la phase socle »

Article 49.

« Pour réaliser un stage dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, l'étudiant adresse un **dossier de demande** de stage, pour la réalisation d'un stage dans le cadre de la phase d'approfondissement, quatre mois avant le début du stage concerné et dans le cadre de la phase de consolidation sept mois avant le début du stage concerné, pour accord, au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine (...) »

Le directeur de l'unité de formation et de recherche donne son accord pour la réalisation de ce stage après consultation des représentants de l'Agence Régionale de Santé et du centre hospitalier universitaire de rattachement (...) »

Article 51

« L'étudiant peut demander à réaliser un ou deux stages consécutifs à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie. Ces stages sont comptabilisés au titre des stages qu'il peut accomplir dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation »

Article 52

« L'étudiant peut demander à réaliser un ou deux stages consécutifs à l'étranger. Ces stages sont comptabilisés au titre des stages qu'il peut accomplir dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation (...) »

Le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine (...) donne son accord après évaluation de la qualité pédagogique du lieu de stage, du médecin (...) identifié comme responsable de l'étudiant en stage et des conditions d'équivalence d'enseignement susceptibles d'être accordées et après avis conforme du directeur général du centre hospitalier universitaire de rattachement de l'étudiant. L'étudiant est soumis, pendant la durée de sa formation à l'étranger, aux dispositions de l'article R. 6153-27 du code de la santé publique (...) »

Les stages accomplis dans le cadre du 3^o de l'article R. 6153-26 du code de la santé publique ne sont pas pris en compte dans les obligations de formation prévues pour l'obtention du diplôme postulé dans le cadre du troisième cycle. »

Université Marie et Louis Pasteur

Les établissements composantes



UFR Sciences de la Santé
19 rue Ambroise Paré CS 71806 F
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 63 08 22 00
<http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr>

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

Pour les stages hors subdivision ou hors région en France métropolitaine, aux Antilles-Guyane et dans l'Océan indien, le dossier comporte :

- La fiche de renseignement sur l'étudiant et le stage souhaité (annexe 1)
- Une lettre de demande
- Un projet de stage
- Le Curriculum Vitae
- L'avis de la commission locale de la spécialité dans laquelle l'étudiant est inscrit (annexe 2)
- L'avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil, le cas échéant (annexe 3)
- L'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé-maître de stage des universités d'accueil (annexe 3)
- Pour les stages hors Métropole : Annexe 5

Pour les stages à l'étranger, le dossier de candidature comporte :

- La fiche de renseignement sur l'étudiant et le stage souhaité (annexe 1)
- Une lettre de demande
- Un projet de stage
- Le Curriculum Vitae
- L'avis de la commission locale de la spécialité dans laquelle l'étudiant est inscrit (annexe 2)
- Avis du Directeur de l'établissement d'accueil et du responsable de terrain de stage d'accueil (annexe 4)
- Avis du directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine et du directeur général du centre hospitalier universitaire de Besançon (annexe 5)

Pour les stages hors subdivision dans le Pacifique sud (Polynésie française et Nouvelle Calédonie) :

- L'UFR de Besançon recueille et étudie les candidatures au niveau local (même dossier que pour les stages hors subdivision ou hors région en France métropolitaine + annexe 5)
- L'université de Bordeaux gère cette procédure au niveau national.

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera pris en compte

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

Envoi du dossier de demande de stage hors subdivision ou hors région

1/ Pour les stages hors région en France métropolitaine (y compris APHP) ou dans l'Océan indien ou en Antilles-Guyane ou à l'étranger, le dossier **complet** doit être adressé :

- **UN exemplaire en version électronique** à scolarite-medecine-cycle3@umlp.fr

Le dossier devra être transmis sous forme d'un document (PDF) incluant, dans l'ordre indiqué :

- Annexe 1, lettre de demande, projet de stage, CV de l'étudiant
- Annexe 2
- Annexes 3 (et 5 si hors Métropole) **ou** Annexes 4 et 5 (si stage à l'étranger)

Avant le 30 avril pour un stage de novembre à avril
Avant le 30 octobre pour un stage de mai à octobre
DELAIS DE RIGUEUR

- **Pour les stages au sein de l'APHP**, les étudiants intéressés doivent s'inscrire en ligne via une plateforme. Vous trouverez la procédure en suivant le lien suivant :

<https://demarches.adullact.org/commencer/votre-demande-de-stage-hors-subdivision-etudiants->

Avant le 31 mai pour le semestre d'hiver (novembre à avril)
Avant le 30 novembre pour le semestre d'été (mai à octobre)

Attention

Les dates concernant l'APHP
ne coïncident pas avec celles de la subdivision de Besançon.
Les étudiants concernés doivent déposer 2 dossiers :
1 dans la subdivision de Besançon et 1 auprès de l'APHP

2/ Pour les stages hors subdivision dans le Pacifique sud (Polynésie française ou Nouvelle-Calédonie), **et Saint Pierre et Miquelon** le dossier complet doit être adressé en version électronique

- au troisième cycle de médecine de **Besançon** (comme indiqué ci-dessus)
- **ET** au département DOM-TOM, Université de **Bordeaux** : hsdomtom@u-bordeaux.fr

Vous trouverez la procédure en suivant le lien suivant :

<https://sante.u-bordeaux.fr/scolarite-demarches-administratives/stages-hors-subdivision#horssubdromcom>

Attention

Les dates concernant l'Université de Bordeaux
ne coïncident pas avec celles de la subdivision de Besançon
Les étudiants concernés doivent déposer 2 dossiers :
1 dans la subdivision de Besançon et 1 auprès de l'Université de Bordeaux

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

A NOTER, quelle que soit votre demande :

- Quelle que soit la subdivision d'accueil, **PRENEZ CONTACT très tôt** avec la Faculté ou la Direction des Affaires Médicales du C.H.U. d'accueil pour connaître les dates de dépôt de dossiers et les modalités concernant les demandes de stage hors subdivision / hors région (commission...).
- L'autorisation de stage hors subdivision et/ou hors région est accordée semestre par semestre. Pour toute demande de renouvellement au-delà de cette période, il conviendra de déposer un nouveau dossier.
- Les stages hors subdivision et hors région doivent être réalisés pendant la phase d'approfondissement.

Pour toute autre demande, nous vous recommandons de contacter le bureau de la scolarité du 3ème cycle pour connaître les modalités particulières qui s'appliqueraient à votre situation.

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 1

Renseignements concernant le demandeur & le terrain de stage souhaité

NOM : Prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....
.....
.....
.....

Année du concours ECN/EDN :

DES

FST/Option : Année d'inscription :

Période de stage demandée : ☐ Du 2 novembre 20 __ __ au 30 avril 20 __ __
☐ Du 2 mai 20 __ __ au 31 octobre 20 __ __

Pour le ____^{ème} semestre

Cette demande de stage hors subdivision s'inscrit-elle dans le cadre *d'une FST/option : ☐ oui ☐ non
*d'un stage libre : ☐ oui ☐ non

STAGE HORS REGION SOUHAITE

Etablissement :

Service :

Responsable médical du terrain de stage :

Date de la demande

Signature de l'étudiant

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 2

Subdivision d'origine Avis consultatif du coordonnateur local du DES

NOM et Prénom de l'étudiant :

DES :

Période de stage demandée : ☐ Du 2 novembre 20__ __ au 30 avril 20__ __
☐ Du 2 mai 20__ __ au 31 octobre 20__ __

Pour le __^{ème} semestre

Stage hors région souhaité

Etablissement :

Service :

Responsable médical du terrain de stage :

Cette demande de stage hors subdivision s'inscrit-elle dans le cadre :

*d'une FST/option : ☐ oui ☐ non Intitulé :
*d'un stage libre : ☐ oui ☐ non

AVIS CONSULTATIF DU COORDONNATEUR LOCAL DU DES :

Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Prioritaire : ☐ oui ☐ non

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....

Cachet, Date et Signature

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

ANNEXE 3

Avis du Directeur de l'établissement d'accueil Avis et du responsable du terrain de stage

Nom et Prénom de l'étudiant :

DES :

- Période de stage demandée : ☐ Du 2 novembre 20__ au 30 avril 20__
☐ Du 2 mai 20__ au 31 octobre 20__
- Phase de formation de l'interne demandeur pendant le stage hors subdivision :
Pour le ____^{ème} semestre

1 / AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet, Date et Signature

2/ AVIS DU RESPONSABLE MEDICAL OU DU PRATICIEN MAITRE DE STAGE AGREE DU TERRAIN DE STAGE D'ACCUEIL

Avez-vous un agrément (principal ou complémentaire ou fonctionnel) pour le DES/FST/Option de l'étudiant demandeur ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, agrément pour : ☐ Phase socle ☐ Phase d'approfondissement ☐ Phase de consolidation
☐ FST : laquelle..... ☐ Option : laquelle.....

Si non, quel est l'Agrément principal de votre service (DES) :
Pour : ☐ Phase socle ☐ Phase d'approfondissement ☐ Phase de consolidation
☐ FST..... ☐ Option.....

Avis concernant la demande : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet, Date et Signature du responsable de terrain de stage porteur de l'agrément :

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage à l'étranger)

ANNEXE 4

**Avis pour les stages à l'étranger
Subdivision d'accueil**

Avis du Directeur de l'établissement d'accueil Avis et du responsable du terrain de stage

Nom et Prénom de l'étudiant :

DES :

Période de stage demandée : ☐ Novembre 20 __ __ à Avril 20 __ __
☐ Mai 20 __ __ à Octobre 20 __ __

Pour le ____^{ème} semestre

STAGE HORS REGION SOUHAITE :

Etablissement :

Service :

Responsable médical du terrain de stage :

1 / AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet, Date et Signature

2 / AVIS D'UN MEDECIN IDENTIFIE COMME RESPONSABLE DE L'ETUDIANT EN STAGE

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cachet, Date et Signature

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 5

**Avis pour les stages à l'étranger
Subdivision d'origine**

Avis du Directeur de l'UFR et du Directeur du CHU de Besançon

Nom et Prénom de l'étudiant :

DES :

Période de stage demandée : ☐ Novembre 20 __ __ à Avril 20 __ __
☐ Mai 20 __ __ à Octobre 20 __ __

Pour le ____^{ème} semestre

STAGE HORS REGION SOUHAITE :

Etablissement :

Service :

Responsable médical du terrain de stage :

1 / AVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANCON

Cachet, Date et Signature

2 / AVIS DU DIRECTEUR DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MEDECINE DE BESANCON

Cachet, Date et Signature